



## 27 % des familles avec enfant(s) sont monoparentales

**E**n 2015, 12 400 familles monoparentales résident en Corse. Elles représentent 27 % des familles avec enfant(s), soit une part parmi les plus élevées des régions de France de province. De plus en plus nombreuses, elles accueillent 25 % des enfants de moins de 25 ans de la région. Elles sont composées d'enfants et de parents plus âgés que chez les couples avec enfant(s) et sont aussi de plus petite taille. Les mères en assurent généralement la charge. Plus présentes sur le marché du travail que celles en couple, elles sont toutefois plus souvent au chômage, moins diplômées et surreprésentées parmi les employés. Ces familles sont ainsi davantage exposées aux difficultés financières, de logement et de mobilité. De fait, elles résident en majorité dans les pôles urbains d'Ajaccio et de Bastia où l'offre en logement social et en commerces et services est plus développée qu'ailleurs.

Michel Akiki, Insee

En 2015, la Corse compte 12 400 familles monoparentales, c'est-à-dire composées d'un seul adulte vivant sans conjoint avec un ou plusieurs enfants de moins de 25 ans dans un même logement. Elles représentent 27 % des familles avec au moins un enfant de moins de 25 ans contre 23 % en France de province. La Corse est la deuxième région de province où cette part est la plus élevée, derrière la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (28 %). Les Pays de la Loire affichent le taux le plus faible (19 %) (figure 1).

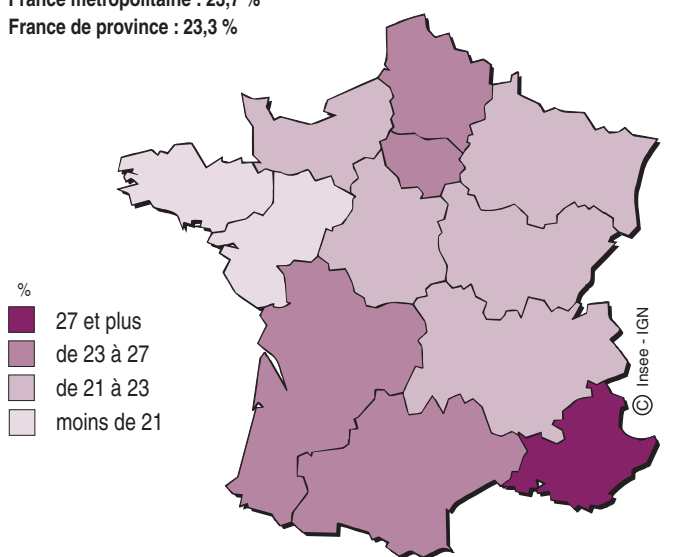
Les parents isolés sont de plus en plus nombreux. Entre 2010 et 2015, le nombre de familles monoparentales augmente de 8 % en Corse, soit 900 familles supplémentaires. Ce rythme reste très supérieur à l'accroissement du nombre global de familles (+ 3 %). Il est néanmoins en deçà de celui de la France de province (+ 10 %).

Les mères sont les piliers des familles monoparentales. Elles en assurent la charge dans 81 % des cas, comme en moyenne de province (82 %). Ainsi en 2015, elles sont plus de 10 000 à être à la tête d'une famille monoparentale.

### 1 Une présence plus marquée en Paca et en Corse

Part des familles monoparentales dans les familles avec enfant(s) par région en 2015

France métropolitaine : 23,7 %  
France de province : 23,3 %



%  
■ 27 et plus  
■ de 23 à 27  
■ de 21 à 23  
■ moins de 21

© Insee - IGN

Corse : 27,4 %

Champ : familles avec au moins 1 enfant de moins de 25 ans

Source : Insee, Recensement de la population 2015

## Des familles plus petites, des enfants et des parents plus âgés

En Corse, 18 000 enfants de moins de 25 ans vivent dans une famille monoparentale, soit 25 % de l'ensemble des enfants de cette tranche d'âge. Les enfants les plus jeunes, de moins de 3 ans, sont proportionnellement moins nombreux à vivre dans ce type de famille : 14 %. Comme les risques de rupture d'union au sein du couple progressent au fil des années, plus l'âge des enfants augmente, plus la probabilité qu'ils vivent en famille monoparentale s'accroît. Entre 15 et 24 ans, ils sont plus de 30 % à être concernés. Cette réalité est contraire au cliché de la famille monoparentale composée d'une femme élevant seule un enfant en bas âge. Les plus petits habitent néanmoins en grande majorité avec leur mère. C'est le cas de 87 % des enfants de moins de 3 ans contre 78 % des 15-24 ans.

Les familles monoparentales sont également plus petites. En effet, la rupture d'union écourté la période pendant laquelle le couple aurait pu avoir des enfants. Il n'est pas étonnant alors de constater qu'elles ont moins d'enfants à leur domicile que les couples : 1,5 enfant en moyenne contre 1,7. Ainsi, l'enfant unique concerne six familles monoparentales sur dix contre cinq couples sur dix (figure 2). Quand la fratrie est nombreuse, elle est plus fréquemment prise en charge par la mère (85 %).

Les parents de familles monoparentales sont plus âgés que ceux vivant en couple. Parmi eux, 66 % ont plus de 40 ans contre 59 % chez les couples. Ils sont en outre de plus en plus âgés. Le recul de l'âge à la mise en couple et de l'arrivée du premier enfant peut expliquer la venue plus tardive de la monoparentalité.

## Une situation par rapport à l'emploi moins favorable pour les mères isolées

Le parent d'une famille monoparentale doit faire face seul aux obligations familiales. Ainsi, les mères isolées sont plus souvent actives que celles vivant en couple avec leur(s) enfant(s) : 83 % contre 75 %. Cependant, elles doivent arbitrer entre trouver un emploi compatible avec leur condition de mère isolée - la garde d'enfants en particulier - et l'obligation de subvenir aux besoins financiers de la famille et du logement. De fait, un peu plus souvent en emploi, elles sont aussi plus fréquemment au chômage : 15 %, soit 5 points de plus que les femmes en couple (figure 3).

Les difficultés sur le marché du travail traduisent leur moindre qualification. La proportion de mères isolées disposant d'un diplôme du supérieur est inférieure à celle des femmes vivant en couple avec enfant(s) (respectivement 30 % contre 35 %). Cette situation se traduit également par des positions socioprofessionnelles

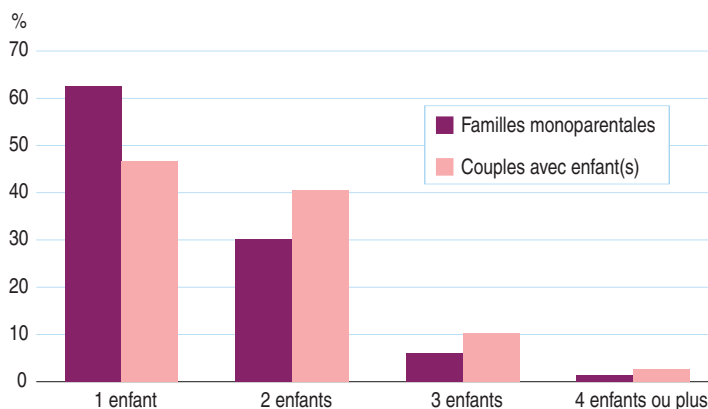
### Encadré 1

#### Les familles monoparentales avec un « Tanguy » surreprésentées en Corse

En Corse, 4 800 parents isolés vivent avec des enfants qui ont tous 25 ans ou plus. Il s'agit d'une catégorie particulière de familles où un adulte habite avec ses parents. La Corse est en première position pour cette catégorie qui représente 9 % des familles avec enfant(s), loin devant la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (6 %) et de la moyenne France de province (5 %). Il s'agit essentiellement de familles où l'enfant, un homme dans 60 % des cas, est déjà sorti du système scolaire (1 % d'élèves, étudiants ou stagiaires). Ces « Tanguy » sont à 40 % chômeurs ou inactifs. Ils peuvent ainsi se trouver dans une situation où le manque de moyens financiers ne leur permet pas de quitter leur famille pour accéder à leur propre logement. Il peut s'agir également de personnes qui s'occupent de leur parent âgé. Dans la région, la persistance d'une solidarité intergénérationnelle et une offre d'accueil en établissement pour personnes âgées plus faible qu'au niveau national peuvent expliquer cette surreprésentation.

## 2 La majorité des familles monoparentales a un seul enfant

Répartition des familles selon le type et le nombre d'enfant(s) en Corse en 2015

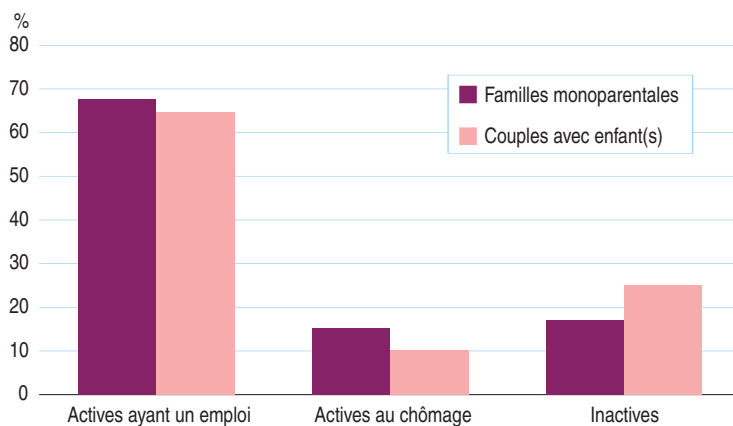


Champ : familles avec au moins 1 enfant de moins de 25 ans

Source : Insee, Recensement de la population 2015

## 3 Les mères isolées plus souvent sur le marché du travail mais davantage au chômage

Répartition des mères corse selon l'activité et le type de famille en 2015



Champ : familles avec au moins 1 enfant de moins de 25 ans

Source : Insee, Recensement de la population 2015

différentes et des emplois moins rémunérateurs. Les mères monoparentales sont en effet moins souvent cadres et professions intermédiaires que leurs homologues en couple. Elles sont ainsi surreprésentées chez les employées. Leurs métiers les plus fréquents sont, dans l'ordre, « aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales », « adjoints administratifs de la fonction publique », « secrétaires » et « aides-soignantes ».

Quand elles ont un emploi, ces mères de famille travaillent moins souvent à temps partiel que celles en couple (20 % contre

23 %). Là encore, le fait de devoir assumer la charge financière de leur logement et de leur famille les contraint probablement à travailler à temps complet lorsque c'est possible. Cette situation est similaire en France de province.

## Des familles plus régulièrement exposées aux difficultés financières

Avec un adulte plus régulièrement au chômage, en situation précaire ou occupant des emplois moins rémunérés, les familles monoparentales sont plus sensibles à la pauvreté. En 2015 en Corse,

## Une majorité de parents en emploi mais 1 800 familles demeurent fragiles

### Une majorité de parents en emploi

9 370 familles monoparentales, soit les trois quarts des effectifs, forment un groupe homogène. Les adultes sont des hommes et des femmes actifs, en emploi pour la plupart (85 %). Ils occupent plus souvent qu'en moyenne des postes d'employés ou de profession intermédiaire, mais sont également surreprésentés chez les cadres et professions supérieures. Ceci est lié à la plus forte proportion de diplômés du supérieur (33 % soit 4 points de plus qu'en moyenne). 60 % des parents ont entre 40 et 54 ans et forment plus régulièrement une famille avec deux enfants. Seuls 10 % ont encore un enfant de moins de trois ans à leur charge. Leur situation professionnelle leur permet d'être davantage propriétaire de leur logement (38 % contre 34 % pour l'ensemble). Ce logement est plus souvent qu'en moyenne une maison d'une superficie supérieure à 80 m<sup>2</sup>. La moitié de ces familles habite dans les pôles urbains d'Ajaccio et de Bastia.

### De jeunes urbains

Le deuxième groupe, composé de 970 familles monoparentales, est aussi formé d'actifs (91 %) plus souvent en emploi qu'en moyenne (72 % contre 69 %). Leurs catégories sociales sont très proches de celles du premier groupe. Les parents de ce groupe se démarquent toutefois par leur jeunesse : 45 % d'entre eux ont moins de 40 ans (11 points de plus qu'en moyenne). Ils résident en majorité en zone urbaine où ils sont locataires de petits logements (80 % du temps un 2 pièces ou moins contre 7 % pour l'ensemble). Leur famille est en effet plus petite. L'enfant est unique dans 85 % des cas (63 % pour l'ensemble des familles monoparentales). Ils comptent 20 % d'immigrés, soit dix points de plus que la moyenne des ménages monoparentaux.

### Des retraités ayant la charge d'un enfant de moins de 25 ans

260 retraités forment le troisième groupe, avec un équilibre entre les hommes et les femmes. Bien que majoritairement à la tête de petites familles (73 % ont un seul enfant au foyer), ils disposent de logements plus spacieux comparés à ceux des autres catégories. Propriétaires pour la moitié, ils occupent aussi plus régulièrement une maison. Ils sont peu diplômés, 43 % ont le BEPC tout au plus. Ce qui s'explique par une forte proportion de personnes de 55 ans ou plus (86 % contre 10 % en moyenne). Ces familles se répartissent sur l'ensemble du territoire insulaire. Ce groupe est en effet le mieux représenté dans l'espace rural même si le gros des effectifs réside dans les pôles urbains.

### 1 800 familles fragiles

Le quatrième groupe est composé de 1 800 familles, soit 15 % de l'ensemble. Il se trouve en situation plutôt précaire. Ces familles sont éloignées du marché du travail ; la plupart des parents sont inactifs : 95 % soit 6 fois plus qu'en moyenne. Il s'agit du groupe où les mères sont le plus présentes (90 % des cas) et le plus femmes au foyer. Elles sont plutôt jeunes, faiblement ou pas diplômées (43 % ont au plus le BEPC). Elles sont en charge de familles nombreuses, de trois enfants ou plus, deux fois plus souvent qu'en moyenne. Leurs conditions d'habitat reflètent leur situation précaire. Les trois quarts sont locataires, plus régulièrement d'un HLM (44 % soit 12 points de plus qu'en moyenne) et 32 % résident dans le pôle urbain de Bastia (contre 25 % pour l'ensemble des familles monoparentales).

Source : Recensement de la population 2015 - Classification ascendante hiérarchique (CAH)

la moitié dispose d'un revenu disponible inférieur à 15 764 euros par unité de consommation (UC) soit un montant moindre de 20 % par rapport aux couples avec enfant(s). Et près d'une personne sur trois (30 %) vivant dans ce type de famille a des revenus inférieurs au seuil de pauvreté (60 % du revenu médian, soit 1 028 euros par mois) contre 18 % chez les couples avec enfant(s). Le niveau de pauvreté des familles monoparentales corses est toutefois équivalent au niveau métropolitain (31%), alors que les ménages de la région sont, dans leur ensemble, plus touchés par la pauvreté (20 % contre 15%).

Ces faibles niveaux de vie ont des conséquences matérielles très concrètes. En France métropolitaine, près d'un tiers des familles monoparentales n'a pas de ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses et équilibrer son budget. Cette difficulté ne concerne que 14 % des couples avec enfant(s). De même, elles sont près d'un quart à faire face à des restrictions de consommation en raison du manque de moyens financiers contre à peine 7 % des couples avec enfant(s).

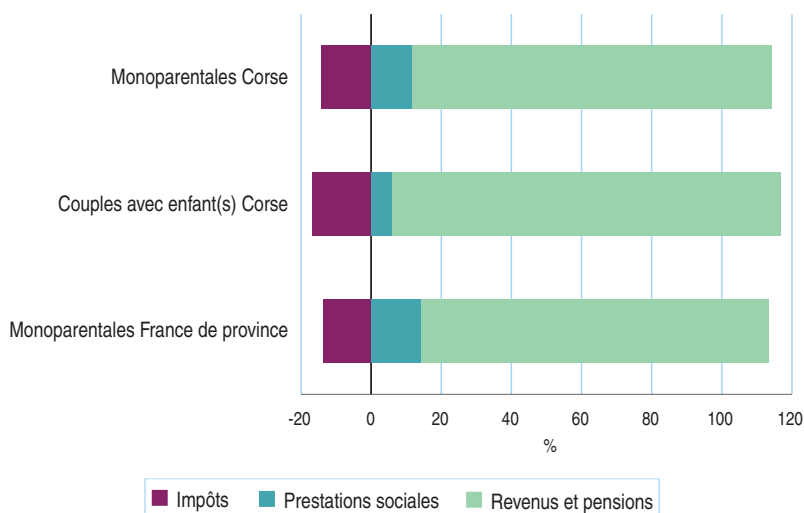
Pourtant, les prestations sociales constituent une part importante du revenu de ces familles. En Corse, cette part s'élève à 12 % du revenu disponible soit le double que pour les couples avec enfant(s) (figure 4).

### Des contraintes de logement et de mobilité

La fragilité financière impacte les conditions de logement plus difficiles. Dans la région, seuls 34 % des ménages monoparentaux sont propriétaires de leur logement contre 52 % des couples avec enfant(s). Parallèlement, 34 % des ménages monoparentaux logent en maison individuelle ; c'est bien inférieur aux 49 % des couples avec enfant(s) (figure 5).

## 4 Les prestations sociales plus importantes chez les familles monoparentales

Décomposition du revenu disponible par type de famille en 2015



Champ : familles avec au moins 1 enfant de moins de 25 ans

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015

## 5 Un tiers des familles monoparentales en logement social

Condition de logement selon le type de famille en Corse en 2015

	Familles monoparentales			Couples avec enfant(s)
	Mères	Pères	Ensemble	
Nombre de familles	10 046	2 362	12 408	32 812
Part des familles (%) :				
Vivant dans une maison	32,1	42,2	34,0	49,4
Propriétaires de leur logement	31,1	47,5	34,2	51,7
Locataires	63,7	46,7	60,5	42,1
dont locataires HLM	33,5	26,3	32,5	20,3
Logés gratuitement	5,2	5,8	5,3	6,1

Champ : familles avec au moins 1 enfant de moins de 25 ans

Source : Insee, Recensement de la population 2015

En revanche, ils bénéficient plus souvent d'un logement social : 33 % des familles monoparentales locataires résident en habitation à loyer modéré (HLM) soit 12 points de plus que les locataires en couples avec enfant(s).

Ces difficultés engendrent aussi un sous-équipement des familles : 10 % des familles monoparentales ne disposent d'aucune voiture contre 2 % des couples avec enfant(s). C'est d'autant plus pénalisant en Corse où les temps de trajets sont élevés et où peu de communes bénéficient d'un transport en commun.

Ces contraintes locatives et de transport impactent le choix du lieu de résidence. Ainsi, les familles monoparentales résident davantage dans les grands pôles urbains où l'offre de logement collectif et social est plus importante et l'accès aux commerces et services publics facilité : 50 % vivent dans les pôles urbains d'Ajaccio et de Bastia contre 42 % des couples avec enfant(s) (figure 6). ■

## 6 Une famille monoparentale sur deux vit dans les pôles urbains de Bastia et d'Ajaccio

Répartition des familles avec enfant(s) par type d'espace en Corse en 2015

Type d'espace	Familles monoparentales		Couples avec enfants(s)	
	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)
Pôle Urbain Ajaccio	3 120	25,1	6 952	21,2
Pôle Urbain Bastia	3 143	25,3	6 911	21,1
Couronne Ajaccio	1 065	8,6	3 925	12,0
Couronne Bastia	1 095	8,8	3 133	9,5
Autres Aires Urbaines	1 897	15,3	5 847	17,8
Communes hors aires urbaines				
plus de 1 000 habitants	1 214	9,8	3 485	10,6
de 250 à 1 000 habitants	535	4,3	1 642	5,0
moins de 250 habitants	339	2,7	917	2,8
<b>Ensemble</b>	<b>12 408</b>	<b>100,0</b>	<b>32 812</b>	<b>100,0</b>

Champ : familles avec au moins 1 enfant de moins de 25 ans

Source : Insee, Recensement de la population 2015

### Définitions

**Famille monoparentale** : famille qui comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant). Dans cette étude on s'intéresse aux familles ayant au moins un enfant de moins de 25 ans. Dans l'encadré 1, il s'agit en revanche de familles avec enfant(s) de plus de 25 ans.

**France de province** : ensemble des régions métropolitaines moins l'Île-de-France. L'Île-de-France et les DOM ont en effet des caractéristiques sociales qui leur sont propres et diffèrent des autres régions.

**Revenu disponible d'un ménage** : comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

**Unité de consommation (UC)** : système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Le nombre de personnes du ménage est ainsi ramené à un nombre d'unités de consommation : le 1<sup>er</sup> adulte du ménage compte pour 1 UC, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 UC et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC.

### Sources

**Recensement de la population (RP)** : le RP 2015 est utilisé pour quantifier et décrire les familles.

À partir de la collecte de 2018, le questionnaire du recensement évolue pour mieux prendre en compte le phénomène de résidence alternée. Ces nouvelles questions permettront de mieux appréhender le thème de la monoparentalité.

**Filosofi** : dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux mis en œuvre afin de disposer d'indicateurs de niveau de vie, d'inégalité et de pauvreté à un niveau régional.

**Enquête statistique sur les ressources et conditions de vie (SRCV)** : enquête qui porte sur les revenus, la situation financière et les conditions de vie des ménages au niveau national.

### Méthodologie

**Typologie** : la répartition des familles monoparentales en quatre groupes est issue d'une classification ascendante hiérarchique (CAH). Cette CAH est menée sur l'ensemble des familles monoparentales corse en comparant les variables du recensement liées à leurs conditions de vie et aux caractéristiques des personnes qui les composent. Cette méthode vise à rassembler au sein de même groupes les familles les plus semblables et les plus différentes possibles de celles des autres groupes.

Insee Corse  
Résidence du Cardo,  
rue des Magnolias  
CS 70 907  
20700 Ajaccio cedex 9

Directeur de la publication :  
Olivier Léna

Rédactrice en chef :  
Angela Tirroloni

ISSN : 2416-8068

© Insee 2019

### Pour en savoir plus

- « Les enfants en Corse : moins fréquents qu'en province mais surreprésentés dans les familles monoparentales », Insee analyses Corse n°16, juillet 2017
- « Des ménages toujours plus nombreux, toujours plus petits », Insee Première n°1663, août 2017

